

# Le DROIT OUVRIER

**DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE**

## Sommaire

### DOCTRINE

**Jean-Pierre CHAUCHARD** : Le juge, le chômeur et le gestionnaire (A propos du contrôle juridictionnel des décisions prises par les commissions paritaires des ASSEDIC).

**Mélanie SCHMITT** : Une nouvelle approche du principe d'égalité professionnelle : les actions positives selon la CJCE.

**Arnaud de SENGA** : Libres propos concernant l'usage de la messagerie électronique professionnelle par les salariés (en marge d'un jugement correctionnel du TGI de Paris).

### DOCUMENTS :

Voir notamment :

Décret 91-451 du 14 mai 1991 relatif à la prévention des risques liés au travail sur des équipements comportant des écrans de visualisation.

### JURISPRUDENCE :

Voir notamment :

Le caractère individuel de la consultation des délégués du personnel en vue de recueillir leur avis sur le fractionnement des congés payés ne satisfait pas aux dispositions de l'art. L 223-8 C. Tr.

Cour d'Appel de Colmar (2ème ch. civ.) – 21 mars 2000 (p. 78 et s.).

Une réorganisation de l'activité de salariés soumis à des horaires d'équivalence peut conduire le juge à constater la disparition des temps d'inaction et à requalifier en temps de travail effectif l'intégralité de la prestation effectuée.

Conseil d'Etat (10ème et 9ème ss-sect.) 15 décembre 2000 - Conseil d'Etat (7ème et 5ème ss-sect.) 22 mars 2000 et note Pascal Moussy (p. 80 et s.).

L'occupation des locaux de travail par les grévistes, en l'absence de désorganisation de l'entreprise, ne constitue pas un trouble manifestement illicite autorisant le recours au juge des référés.

Tribunal de Grande Instance (référé) Angers – 18 octobre 2000 et note Pascal Moussy (p. 84 et s.).

Rubrique culinaire de la Cour de cassation : l'assiette des cotisations sociales ne s'accompagne pas d'un Château-Lafite.

Cour de Cassation (Ch. Soc.) – 31 octobre 2000 et note Arnaud de Senga (p. 86).

### CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES :

Arrêts récents de la Cour de Cassation résumés par Marie-France Bied-Charreton (p. 3 et 4 de la couverture).



# Table des Matières

FÉVRIER 2001

## Doctrine :

Le juge, le chômeur et le gestionnaire (à propos du contrôle juridictionnel des décisions prises par les commissions paritaires ASSEDIC).

**par Jean-Pierre CHAUCHARD, Professeur à l'Université de Nantes** ..... 49

ANNEXES : CHOMAGE – Allocations – Commissions paritaires des ASSEDIC – Décision – Recours – Compétence du juge judiciaire – 1° Exercice d'une activité professionnelle – 2° Appréciation de la légitimité du motif d'une démission.

ANNEXE 1 : **Cour de Cassation (Ch. Soc.) 30 mai 2000** ..... 54

ANNEXE 2 : **Cour de Cassation (Ch. Soc.) 27 juin 2000** ..... 55

Une nouvelle approche du principe d'égalité professionnelle : les actions positives selon la CJCE.

**par Mélanie SCHMITT, DEA de droit social, Chargée d'enseignement à l'université Robert Schuman, Strasbourg** ..... 56

Libres propos concernant l'usage de la messagerie électronique professionnelle par les salariés (en marge d'un jugement du TGI de Paris)

**par Arnaud de SENG, D.E.A. de droit social** ..... 65

ANNEXE : VIE PERSONNELLE – Correspondance – Secret des correspondances – Messagerie électronique – E-mail.

**Tribunal de Grande Instance Paris (17<sup>ème</sup> Ch.) 2 novembre 2000** ..... 69

## Documents :

DÉCRET. – Décret relatif à la prévention des risques liés au travail sur des équipements comportant des écrans de visualisation.

**Décret n° 91.451 du 14 mai 1991** ..... 74

## Jurisprudence :

CONTRAT DE TRAVAIL – Temps partiel – Avenants de reconduction – Défaut d'indication de la répartition de l'adurée du travail – Requalification.

**Conseil de Prud'hommes de Créteil (Référé) 6 septembre 2000** ..... 77

**Note Pascal Moussy** ..... 77

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL – Attributions – Nécessité d'un avis conforme pour le fractionnement des congés payés – Consultation individuelle par correspondance – Illicéité de la mesure – Nécessité d'une expression collective – Annulation de la consultation – Suspension du fractionnement jusqu'à régularisation.	
<b>Cour d'Appel de Colmar (2<sup>ème</sup> Ch. Civ.) 26 octobre 2000</b> .....	<b>79</b>
<b>Note Arnaud de Senga</b> .....	<b>80</b>
DUREE DU TRAVAIL - Dérégations - Horaires d'équivalence institués par décret - Réorganisation de l'activité - Appréciation des périodes d'inaction - Présence constituant du temps de travail effectif - Rappels de salaires dus (première espèce).	
1 <sup>ère</sup> ESPECE : <b>Conseil d'Etat, 22 novembre 2000</b> .....	<b>80</b>
ENTREPRISES PUBLIQUES – 1) Notion – Banque de France – Personne publique <i>sui generis</i> – 2) Statut et code du travail – Application du Code du Travail sous réserve d'une incompatibilité avec son statut ou ses missions de service public (deuxième espèce).	
2 <sup>ème</sup> ESPECE : <b>Conseil d'Etat, 22 mars 2000</b> .....	<b>81</b>
<b>Note Pascal Moussy</b> .....	<b>82</b>
DUREE DU TRAVAIL – Dérégation – Transports routiers – Décret du 26 janvier 1983 – Distinction entre temps à disposition et temps de coupure – Salarié ne disposant pas librement de son temps et restant à la disposition de l'employeur – Temps à disposition caractérisé – Employeur tenu au paiement.	
<b>Cour de Cassation (Ch. Soc.), 12 juillet 2000</b> .....	<b>83</b>
<b>Note Pascal Moussy</b> .....	<b>83</b>
GREVE – Modalités – Occupation des locaux de travail – Demande patronale d'expulsion – Absence de désorganisation de l'entreprise – Blocage des véhicules limité à une journée – Rejet de la demande.	
<b>Tribunal de Grande Instance d'Angers (Référé), 18 octobre 2000</b> .....	<b>84</b>
<b>Note Pascal Moussy</b> .....	<b>84</b>
SÉCURITÉ SOCIALE – Assiette des cotisations – Sommes perçues sans prestation de travail – Exonération.	
<b>Cour de Cassation (Ch. Soc.), 31 octobre 2000</b> .....	<b>86</b>
<b>Note Arnaud de Senga</b> .....	<b>86</b>